



« Fonds carbone forêt » / Renouvellement de la forêt française

Forestiers et Français souhaitent une valorisation des services environnementaux rendus par la forêt privée

Paris, le 14 novembre 2011 – Les Forestiers Privés de France proposent, avec l'interprofession, que 25% des crédits carbone dont disposera l'Etat à partir de 2013 au titre du dispositif « quotas carbone » soient dédiés au renouvellement de la forêt en rémunération des services environnementaux qu'elle rend. Cette proposition va dans le sens d'une opinion partagée par une majorité de Français, comme le révèlent deux enquêtes récentes rendues publiques par les forestiers.

A la faveur de la communication de deux enquêtes d'opinion, la Fédération des forestiers privés de France a renouvelé son appel aux pouvoirs publics pour un soutien à l'investissement forestier, en totale adéquation avec les attentes des Français.

Une première enquête, conduite par IPSOS, au mois d'octobre, auprès des Français sur leurs attentes et leurs préoccupations vis-à-vis de la forêt française, révèle en effet que la captation des émissions de carbone et la constitution d'une réserve de nature sont parmi les premières missions dévolues à la forêt française par nos compatriotes dans les années à venir.

Ces opinions font écho aux attentes des forestiers privés en matière de gestion forestière, exprimées dans une enquête menée auprès d'eux courant 2011 par le CREDOC.

Rémunérer les services environnementaux de la forêt à la collectivité

Chaque année, la forêt française « séquestre » 80 millions de tonnes de CO², soit 20% des émissions françaises, sans aucune rémunération de la part des émetteurs de gaz à effet de serre.

Les forestiers privés de France proposent que ce service environnemental soit rémunéré sur les crédits des quotas carbone : une enveloppe de 2,2 milliards d'euros, dont disposera l'Etat dès 2013.

Affectés à la forêt, 250 millions d'euros par an permettraient :

- le renouvellement de 125 000 hectares de forêt,
- la récolte de 13 millions de m³ supplémentaires en bois d'œuvre et en bois énergie,
- de résorber le déficit commercial de la filière à hauteur de 500 millions d'euros,
- de créer 25 000 emplois durables localisés en milieu rural,
- de rendre accessibles à la récolte 40% des surfaces forestières aujourd'hui non valorisées.

« Il serait fondé que l'Etat reconnaisse ainsi les missions écologiques de la forêt au service de la collectivité nationale. D'autant que la filière bois représente plus d'emplois que la filière automobile dans notre pays », rappelle Luc Bouvarel, Directeur général des Forestiers privés de France.

La Fédération des forestiers privés a par ailleurs réitéré son souhait de voir remis à plat le dispositif assurantiel de la forêt, comme le Président de la République s'y est engagé en avril dernier à Egletons. En l'état actuel, en cas de catastrophe naturelle ou d'incendie, le bois restera à terre et la forêt ne pourra être replantée.

« A partir de 2017, les propriétaires forestiers ne pourront plus compter sur le dispositif assurantiel mis en place par l'Etat. L'offre d'assurances privées n'est pas du tout adaptée et aucun forestier n'a la capacité financière de s'assurer aujourd'hui. Nicolas Sarkozy a chargé ses ministres de mettre en œuvre des mesures d'ici la fin de l'année. Mais rien n'a été lancé à ce jour... », s'alarme Henri Plauche Gillon, président de la Fédération.

Les enquêtes CREDOC et IPSOS sont disponibles sur demande.

A propos de la forêt privée :

Une ressource vitale gérée durablement par des acteurs responsables

3,5 millions de petits propriétaires forestiers gèrent 75% de la forêt française. Ils possèdent 3,5 hectares en moyenne. A peine 1,2 million d'entre eux détiennent plus de 1 hectare. Pour cette majorité de particuliers, la forêt n'est pas l'activité principale (57 % sont des retraités, les autres sont agriculteurs, employés...). La forêt ne remplit des fonctions économiques, écologiques et sociales vitales que grâce à la gestion adaptée assurée par ces propriétaires forestiers.

www.foretpriveefrancaise.com

Pour tous renseignements complémentaires

Comfluence - Evelyn Leroux (01 40 07 98 27)

Forestiers Privés de France - Christelle Moussu (01 47 20 90 50)